



ANNEXE 3 AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

CHARTRE D'UTILISATION DU POSTE INFORMATIQUE ET WI-FI A lire avant de vous connecter

Conditions d'accès et usage

La bibliothèque Gérard De Nerval met à disposition un poste informatique donnant accès à internet principalement pour la recherche documentaire, démarches administratives, consultation du catalogue de la bibliothèque, et l'utilisation du traitement de texte et tableur. **Sont exclus : le « chat », jeux, téléchargements de jeux.**

Avant toute consultation, il est nécessaire de vous inscrire au bureau de prêt. L'utilisation du poste est gratuite et se fait pendant les heures d'ouverture.

La durée de consultation est fixée à 45 minutes. Si besoin est, et selon les disponibilités du moment, une nouvelle session pourra être accordée.

Internet est accessible librement aux mineurs de plus de 12 ans où à partir du collège. En deçà, l'enfant doit être accompagné d'un adulte pendant le temps de la consultation. Les mineurs non accompagnés restent sous la responsabilité des parents. Deux personnes au maximum sont autorisées autour du poste.

La bibliothèque n'est en aucun cas responsable des informations trouvées par les usagers sur internet.

Comportement

Respect des autres et de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires ; logiciels etc...)
- d'installer ou de télécharger des logiciels (ou données illégales) ou d'en faire une copie ;
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau.
- d'ajouter des sites favoris à ceux déjà sélectionnés par la bibliothèque
- de modifier la configuration du système, le répertoire des signets, les fichiers etc.
- d'enregistrer des fichiers sur le disque dur sans l'accord de la bibliothécaire.

Respect du matériel

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe la bibliothécaire de toute anomalie constatée. Il est interdit de se servir de l'adresse électronique de la bibliothèque pour toute communication avec un site web.

Respect des valeurs humaines et sociales

Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, respect des valeurs humaines et sociales. Il est

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20220705-2022-46-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

donc interdit de consulter ou de publier des documents.

- À caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, violent.
- À caractère pédophile ou pornographique
- Incitant aux crimes, délits et à la haine
- À caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux
- Pour des opérations boursières, jeux d'argent, achats en ligne...

Respect du droit d'auteur

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet, notamment à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser d'informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers, dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Utilisation du WI-FI

Les usagers ont la possibilité de se connecter avec leurs propres outils au réseau Wi-Fi de la bibliothèque. Néanmoins les usagers sont avertis que la bibliothèque ne saurait être tenue responsable des éventuels dommages survenus dans l'emprise de la bibliothèque aux ordinateurs ou autres matériel numériques personnels. Le code d'accès est à demander au bureau de prêt. Les règles de comportement de la présente charte s'appliquent également aux usagers utilisant le wi-fi.

Impression de documents

L'imprimante à disposition permet la numérisation, l'impression/copie de documents dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. Les impressions sont payantes selon le tarif municipal en cours.

Utilisation de supports externes

L'utilisation de clés USB ou de disques durs externes est autorisée. La bibliothèque ne pourra être tenue pour responsable de la non-compatibilité des matériels utilisés ou de la perte de données due au non-respect de la procédure de déconnexion des matériels périphériques.

Règlementation

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (La loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et au décret du 24 mars 2006), la Bibliothèque municipale a l'obligation de collecter et stocker les données de navigation pendant un an.

Un non-respect de ces articles pourrait entraîner une suspension temporaire ou définitive de l'accès au poste informatique.

L'utilisation du poste informatique ou du wi-fi implique l'acceptation de la charte